

EXPÉRIMENTATION DE LA SEMAINE EN 4 JOURS À LA DGAC !



SEMAINE EN 4 JOURS

LA VOLONTÉ PAS TRÈS CLAIRE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La fonction publique a lancé en mars 2024 une expérimentation sur la mise en place de la semaine *en 4 jours*. Cela consiste à regrouper sa semaine de travail sur 4 jours sans modifier le nombre d'heures de travail hebdomadaires. L'un des intérêts est de permettre de limiter le nombre de transports, ce qui est bénéfique pour les agents en limitant la fatigue et la planète en limitant les émissions de CO2.

Les grands principes établis par la fonction publique :

- Le nombre légal d'heures obligatoires n'est pas modifié (1607 heures par an) ;
- Cela se fait avec des effectifs constants.
- Volontariat des agents ;
- Réversibilité individuelle ou collective, à tout moment ;
- Évaluation des impacts de l'expérimentation sur les individus, sur le collectif de travail, sur la performance du service, en matière d'égalité professionnelle et sur le plan environnemental ;
- Expérience limitée à une année au plus (qui se terminera fin septembre 2025).

Les informations pratiques :

- Un jour off par semaine (fixe) ;
- 20 jours de congés annuels (calcul basé sur une semaine à 4 jours travaillés) ;
- 2 jours de télétravail maximum par semaine, pour un temps plein (2 jours de présence obligatoire) ;
- Pause méridienne de 45 minutes minimum ;
- Choix d'un cycle de travail parmi ceux proposés.

Durée moyenne hebdomadaire de travail	Durée moyenne journalière de travail	Congés annuels	RTT non fixes	Exemples d'horaires de travail avec pause méridienne 45'
35h	8h45	20 jours	0 jour	7h-16h30 8h-17h30 9h-18h30
36h	9h	20 jours	2 jours	7h-16h45 8h-17h45 9h-18h45
37h	9h15	20 jours	11 jours	7h-17h 8h-18h 9h-19h
38h30	9h37	20 jours	19 jours	7h-17h22 8h-18h22 9h-19h22

Horaires proposés dans le cadre de l'expérimentation



À la DGAC, un seul site participe à l'expérimentation, il s'agit du SIA.

Au lancement au 1er octobre, 20 agents se sont portés volontaires sur une centaine d'agents. Un groupe de suivi a été créé pour évaluer le dispositif. Le SIA est constitué d'agents travaillant en horaires permanents (qui ne peuvent pas participer) et d'agents à horaires administratifs fixes. Cette expérimentation a notamment permis d'évaluer la charge de travail sur les services RH, un gros travail a été nécessaire, notamment pour recalculer les droits à congés et interpréter les textes. Ce qui justifie que l'administration demande un délai de 2 mois en cas de départ, ou de sortie, de l'expérimentation.

Le 1er janvier sera le premier jalon important de l'expérimentation avec la possibilité de la rejoindre ou de la quitter (un moratoire avait été accepté lors de la mise en place).

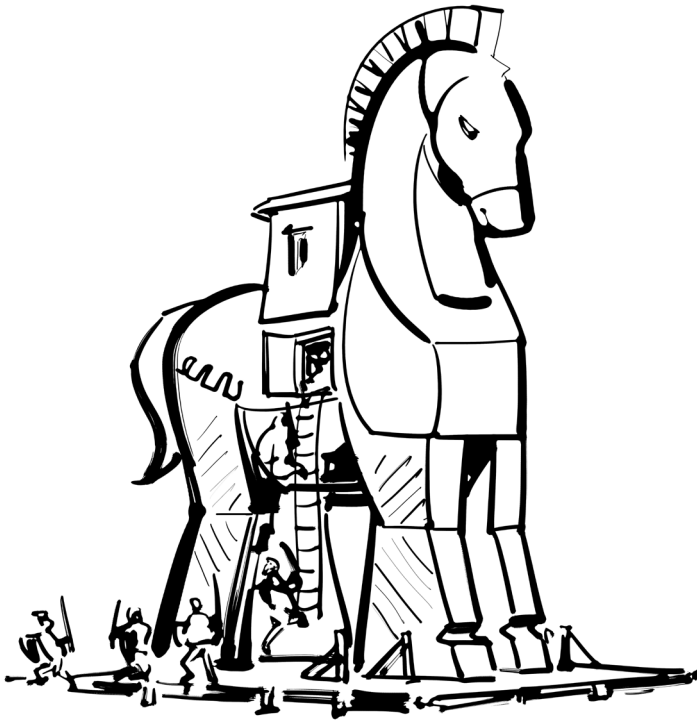
La direction du SIA a voulu une application la plus flexible possible, dans les limites fixées par la DGAFP, pour rendre cette expérimentation attirante, et le SIA par la même occasion. Le SG, lors d'un point avec la direction du SIA après sa mise en place, n'a pas manifesté la même volonté malheureusement.

Une des flexibilités permises au départ consistait à pouvoir moduler son temps de travail en fonction de la charge de travail, le SG souhaite au contraire que tous les agents respectent leurs horaires chaque jour. Impossible de travailler plus un jour (en restant dans la limite de l'amplitude maximum de 12 heures), et de récupérer ce temps supplémentaire un autre jour. Le SG craindrait que les agents cherchent à cumuler des jours de récupération !

Ce retour en arrière réduit beaucoup l'intérêt de ce dispositif. Ces horaires variables impliquaient le déploiement d'une pointeuse, mais le fait que le SG les refuse la rend donc inutile. Cette pointeuse souhaitée par le SG, dont le déploiement est envisagé au 1er janvier, tracerait les horaires d'embauche/débauche et la pause méridienne, mais bloquerait tout dépassement en dépointant automatiquement en fin de journée si besoin.

Les agents sont déjà incités à tracer leurs horaires, quel est l'intérêt de cette pointeuse, à part fliquer les agents ?





Le SNNA-FO s'oppose en tout cas au déploiement de la pointeuse à tous les agents du SIA travaillant aux horaires administratifs. Cela ne concerne que l'expérimentation, et pas tout le SIA.

Que se passera-t-il à la fin de l'expérimentation ?

Nous n'avons pas de visibilité à ce stade. Il n'est pas prévu actuellement de la prolonger. La volonté politique de pérenniser cette semaine en 4 jours ne serait plus aussi présente.

Les agents volontaires seront rebasculés dans un des rythmes de travail existants (avec un recalcul de leurs jours de congés et d'ARTT).

Le SNNA-FO suit cette expérimentation avec attention dans le groupe de suivi.

Documents de référence sur l'expérimentation : la note DGAFP de mars 2024 et la note SG d'avril 2024 (disponibles dans notre base de connaissances sur notre site).

